



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL  
DE LA SANTÉ  
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

le 25 novembre 2024

## Attestation d'enregistrement au registre des intervenants en prévention des risques professionnels

Monsieur,

A la suite de votre Première demande d'enregistrement comme intervenant en prévention des risques professionnels en tant que personne morale pour ACD CONSULTING, reçue complète le 20 novembre 2024, vous êtes désormais enregistré dans nos services pour une période de 5 ans sous le numéro d'enregistrement n° 20476959, pour le/les personne(s) suivante(s) :

Mme BRISON-SOLER Mélanie - Mme JOSET Ouiza - M. SAN PEDRO Ugo

Je vous rappelle que, conformément aux dispositions des articles D.4644-6, D. 4644-8 à D. 4644-10 du code du travail :

- cet enregistrement valable 5 ans pour l'ensemble du territoire national, doit être renouvelé au terme de ce délai ;
- une demande de renouvellement doit être accompagnée d'un rapport d'activité concernant les 5 dernières années d'exercice ;
- la DREETS peut mettre fin, à tout moment à l'enregistrement d'un intervenant en prévention des risques professionnels lorsque celui-ci ne dispose pas des compétences nécessaires, qu'il ne respecte pas les prescriptions légales ou qu'il n'est plus en mesure d'assurer sa mission ;
- l'intervenant en prévention des risques professionnels tient à disposition de la DREETS les éléments permettant de justifier son activité.

Vous veillerez à signaler les changements de collaborateurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

P/La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
Par délégation,  
Le Responsable du Pôle Politique Travail

Régis GRIMAL